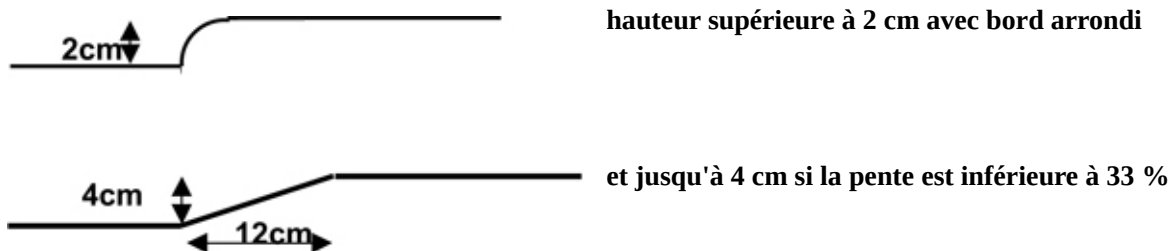


## LE PLAN INCLINE TEMPORAIRE, DIT RAMPE AMOVIBLE POUR UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC EXISTANT

### Dans quel cas proposer la mise en place d'un plan incliné ?

La rampe ou plan incliné permet de franchir une ou plusieurs marches située(s) à l'entrée de l'établissement ou à l'intérieur de celui-ci.

Cette solution doit être envisagée au-delà des valeurs suivantes :

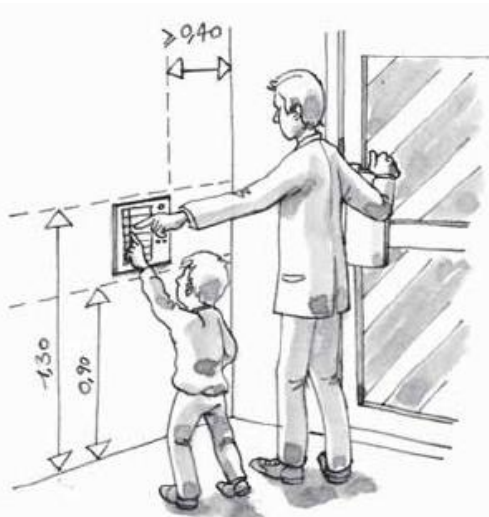


### A retenir

Seules les rampes amovibles sont autorisées sur le domaine public. Les rampes fixes sont proscrites car elles s'apparenteraient à de l'occupation permanente du domaine public.

La rampe amovible est mise en place ponctuellement, uniquement le temps du passage de la personne en fauteuil roulant (entrée et sortie de l'établissement).

Ce dispositif est accompagné de la pose, en façade, d'une sonnette d'appel permettant au client de se signaler.



Il est également nécessaire de sécuriser les marches : contraste visuel, bande d'éveil à la vigilance, mains courantes.

## Il est important d'indiquer les caractéristiques de la rampe amovible

### Préalable :

- mesurer la hauteur totale de marche(s) à franchir ;
- mesurer la longueur du trottoir devant l'entrée ;
- prévoir 90 cm devant la rampe amovible déployée pour la manœuvre du fauteuil roulant.

### Calcul du pourcentage de la pente de la rampe amovible à prévoir (en cm) :

$$\frac{\text{Hauteur totale de marche(s) à franchir}}{\text{Longueur du trottoir} - 90} \times 100$$

### *A retenir*

Une rampe amovible est réglementaire si elle respecte les valeurs suivantes :

- < 6 %
- ≤ 10 % sur 2m
- ≤ 12 % sur 0,50 m

Au delà, une demande de dérogation est nécessaire.

Une pente excédant environ 23 % n'est pas raisonnablement praticable par une personne handicapée moteur. Il est donc préférable de rédiger une demande de dérogation.

Si la hauteur totale à franchir est inférieure à 34 cm, la rampe amovible doit obligatoirement respecter la norme NF P 96-106 de novembre 2020.

Si la hauteur totale à franchir est supérieure à 34 cm, il n'y a pas de norme pour ce type de rampe. Celle-ci doit toutefois respecter les caractéristiques suivantes :

- doit pouvoir supporter une masse de 300 kg
- être suffisamment large
- être non glissante.

## Pour la construction d'une rampe en béton sur le domaine privé, il faut prévoir d'autres caractéristiques

Un palier de repos est nécessaire en haut et en bas de chaque plan incliné, quelle que soit la longueur. C'est un espace rectangulaire de 1,20 m x 1,40 m minimum.

Il permet à une personne à mobilité réduite ou à une personne en fauteuil roulant de se reprendre, de souffler.

